

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue au Cabinet du maire de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 3 octobre 2018 à 9 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et Me Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-730

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - 2017 SP 136 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU BASSIN COLLECTEUR MONDOUX, PHASES 9 ET 10 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-584 du 28 juin 2017, a adjugé un mandat de 201 436,20 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec Experts-conseils ltée pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet de réfection des services municipaux du collecteur Mondoux, phases 9 et 10;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires professionnels supplémentaires de 49 132,92 \$ incluant les taxes, sont perçus pour des modifications aux plans et devis et de la surveillance supplémentaire pour le déplacement d'un tronçon du collecteur Laviolette sur la rue Saint-Marc;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande l'approbation du montant supplémentaire des honoraires professionnels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant de 49 132,92 \$ incluant les taxes, à la firme Stantec Experts-conseils ltée pour des honoraires professionnels dans le cadre du projet de réfection des services municipaux du bassin Mondoux, phases 9 et 10, portant ainsi le coût total du mandat de services professionnels à 250 569,12 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15006-041-17915	44 864,90 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, aqueduc et égouts - 16-3046 – Honoraires professionnels – Collecteur Mondoux, phase 9
04-13493	2 136,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 131,34 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2018.

Adoptée

DOCEE

CE-2018-731 <u>SOUMISSION 2018 SP 194 - PROGRAMME D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES 2018-2019 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Campor Environnement inc., 98, rue des Équipements, Rivière-du-Loup, Québec, G5R 5W9, pour le Programme d'inspections télévisées 2018-2019, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 434 687,98 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 août 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le présent contrat sera valide à partir de la date d'adjudication par le comité exécutif et se terminera le 30 juin 2019.

De plus, le comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2019 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30805-010-17916	396 928,06 \$	Travaux de réfection, réseaux d'aqueduc et d'égouts 18-3086 – Programme d'inspections télévisées 2018-2019
04-13493 04-13593	18 903,59 \$ 18 856,33 \$	TPS à recevoir - Ristourne TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-732 <u>AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION - 2018 SP 004 - PROGRAMME DE RAPIÉÇAGE 2018</u>

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-438 du 13 juin 2018, adjugeait un contrat à la firme 130247 Canada inc., Pavage Inter Cité, 485, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le Programme de rapiéçage 2018, pour un montant approximatif de 1 565 839,93 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les articles 4 et 12 du cahier Avis aux soumissionnaires prévoient respectivement que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat et que le présent projet est assujetti à la clause d'ajustement du prix du bitume:

CONSIDÉRANT QUE le montant total de cet ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit 10 % ou 200 000 \$;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant de 521 021,42 \$ incluant les taxes, à la firme 130247 Canada inc., Pavage Inter Cité dans le cadre du Programme de rapiéçage 2018, et ce, suite à l'ajustement du prix du bitume et à l'ajout d'une liste d'intervention pour des ouvrages de correction en pavage, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2018 SP 004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30730-401-17917	347 247 \$	Divers travaux – Réfection et aménagement du réseau routier - Travaux de réfection 2018
06-30747-401-17918	128 514,64 \$	Travaux de réfection du réseau routier Travaux de réfection 2018
04-13493	22 658,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	22 601,37 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-733 <u>SOUMISSION 2018 SP 029A - FOURNITURE DE LAMES ET DE SABOTS POUR</u> LES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes les contrats pour la fourniture de lames et sabots pour les équipements de déneigement, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées le 30 août 2018, ces dernières ayant déposées les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- la firme Creighton Rock Drill Ltd, 4001, rue Lavoisier, Boisbriand, Québec, J7H 1N1, pour la fourniture de lames et sabots pour les équipements de déneigement, selon la section A pour les articles 3 et 4 et pour les sections B et C pour un montant total approximatif de 128 593,39 \$ incluant les taxes;
- la firme Équipement SMS, 1800, rue Montgolfier, Laval, Québec, H7T 0L9, pour la fourniture de lames et sabots pour les équipements de déneigement, selon la section A pour les articles 1, 2 et 5 pour un montant total approximatif de 40 533,92 \$ incluant les taxes.

Les contrats seront valides pour une année à partir de la date d'adjudication du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-734

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 170, RUE SHERBROOKE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La maison Mathieu-Froment-Savoie a obtenu, le 11 mai 2009, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour une partie de l'immeuble situé au 170, rue Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La maison Mathieu-Froment-Savoie a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 170, rue Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme La maison Mathieu-Froment-Savoie pour l'immeuble situé au 170, rue Sherbrooke.

Ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'à la suite d'une discussion téléphonique avec l'organisme, il a été mentionné qu'une portion de l'étage est présentement occupée par deux chambreurs et qu'une partie du sous-sol est louée à une école de danse.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville de Gatineau ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2018-735

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 35 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 37 - LISTE DE RÉQUISITIONS NUMÉRO 32 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 36

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 35, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 37, la liste des réquisitions numéro 32 ainsi que la liste des embauches numéro 36 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 35	Pièces de comptes à payer	12 652,80 \$	10 au 14 septembre 2018
Liste PD numéro 37	Pièces de comptes à payer	508 872,68 \$	10 au 14 septembre 2018
Liste des réquisitions numéro 32	Pièces de comptes à payer	4 645,81 \$	10 au 14 septembre 2018
Liste des embauches numéro 36	Embauche du personnel temporaire	683 793,32 \$	2 au 8 septembre 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-736 <u>ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS - PHASE 2 DU PROJET AIR OU-VERT</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-835 du 3 octobre 2017, a adopté une entente de partenariat entre la Ville de Gatineau et le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais entourant le projet Air Ou-Vert;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet sont de réduire les effets néfastes des îlots de chaleur, d'augmenter l'indice de canopée et de revitaliser et dynamiser le centre-ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a contribué une somme de 29 000 \$ pour la réalisation d'une étude de faisabilité et la plantation d'arbres au parc Fontaine, Plan de verdissement dans le cadre du Programme municipalités pour l'innovation climatique, volet subvention, pour des projets d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite présenter une demande de subvention à la phase 2 du Programme climat municipalités du Fonds Vert du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme consiste à favoriser la concertation, la collaboration et le partage d'expertise entre les acteurs de la société civile sur les thèmes de l'environnement et du développement durable. L'organisme représente leurs intérêts auprès de la population et des instances concernées. La lutte aux changements climatiques est l'un des deux enjeux prioritaires sur lesquels l'organisme travaille;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a accepté de réserver une somme de 100 000 \$ pour le projet de mise en œuvre du plan de verdissement, et ce, conditionnellement à l'obtention de la part de l'organisme d'un financement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite renforcer ses relations de partenariat dans la réalisation du projet de concert avec le service de la Politique environnementale de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté une stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques et un plan de gestion des arbres et des boisés;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a réalisé une étude de verdissement démontrant le potentiel d'augmenter la canopée sur l'Île de Hull :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le protocole d'entente pour la phase 2 du Programme Air Ou-Vert;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente joint à la présente ainsi que tout autre document afin d'y donner plein effet;
- accepte de réserver la somme de 100 000 \$ initialement engagée pour la mise en œuvre du plan de verdissement, conditionnellement à l'obtention de la part de la Ville de Gatineau d'un financement minimal de 400 000 \$ auprès d'un programme gouvernemental.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2018.

Adoptée

CE-2018-737

PROLONGATION DE DEUX AFFECTATIONS TEMPORAIRES - DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR MADAME JANIE PICHÉ À TITRE DE COORDONNATEUR - AMÉLIORATION CONTINUE ET POUR MADAME NATASHA GUINDON À TITRE DE RESPONSABLE DE LA LOGISTIQUE STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation du pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux affectations temporaires, dont un à titre de coordonnateur, Amélioration continue ainsi qu'un à titre de responsable de la logistique à la Division des services techniques du Service des travaux publics pour une période prévue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Janie Piché à titre de coordonnateur, Amélioration continue à la Division des services techniques du Service des travaux publics pour une période prévue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

De plus, ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Natasha Guindon à titre de responsable de la logistique à la Division des services techniques du Service des travaux publics pour une période prévue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Le salaire de madame Janie Piché sera celui de la classe 3, échelon 6, de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Natasha Guindon sera celui de la classe 2, échelon 7, de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à ces fins seront pris à même le poste budgétaire 02-30111-135 – Service des travaux publics – Temporaires – Non syndiqués et professionnels.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2018.

Adoptée

CE-2018-738 FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉS AQUATIQUES

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 14.02 à l'effet qu'un salarié ne peut se déclarer non disponible plus de deux sessions consécutives et qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés aquatiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont les numéros d'employé sont les suivants : 108160 et 113313.

Adoptée

CE-2018-739

RÈGLEMENT HORS COUR - EXPROPRIATION D'UNE SERVITUDE DE DROIT DE PASSAGE POUR LA CONSTRUCTION DU SENTIER RÉCRÉATIF DES VOYAGEURS ENTRE LA RUE EDDY ET LE BOULEVARD MAISONNEUVE - PARTIE DES LOTS 5 906 405, 5 845 032 ET 5 906 409 ET LE LOT 4 497 822 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-405 du 21 mars 2007, mandatait les Services juridiques à entreprendre les démarches d'expropriation pour grever d'une servitude de construction, de passage et d'entretien, une partie des lots 5 906 405, 5 845 032 et 5 906 409 et le lot 4 497 822 du cadastre du Québec, aux fins de la réalisation, de l'utilisation et de l'entretien d'un sentier récréatif destiné au public;

CONSIDÉRANT QUE des procédures d'expropriation ont été entamées;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont participé à un processus de conciliation et en sont venues à un accord de conciliation le 6 juin 2017;

CONSIDÉRANT QU'une des conditions à l'accord était la reconnaissance de la servitude par Windmill Dream Zibi Québec Developments inc., qui est l'actuelle propriétaire des lots grevés par la servitude;

CONSIDÉRANT QUE Windmill Dream Zibi Québec Developments inc. a signé un acte de reconnaissance volontaire de servitude en date du 5 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties de régler le présent litige à l'amiable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve l'accord de conciliation intervenu entre les parties le 7 juin 2017 selon ses termes;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la servitude de droit de passage et à ses modifications subséquentes ainsi qu'à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente servitude;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer tous les actes requis pour donner suite à la présente;
- autorise les services juridiques ou son mandataire à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30281-010-17914	141 733,12 \$	Sentiers récréatifs, servitudes et acquisition de terrain
04-13493	6 750,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 733,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2018.

Adoptée

MAXIME PEDNEAUD-JOBIN Maire et président Comité exécutif M^e SUZANNE OUELLET Greffier et secrétaire Comité exécutif